

Conseil d'administration n° 3
du lundi 25 novembre 2024

Heure de début : 18h05

Nombre de présent : 18/24 Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CONAN

Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour

Votants : 18
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 18

Point 2 : adoption du PV du CA n°1 du 30 septembre 2024

Votants : 18
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 18

Point 3 : adoption du PV du CA n°2 du 15 octobre 2024

Votants : 18
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 18

Point 4 : Présentation du budget 2025

Mise en contexte par Monsieur Breuzin, principal

Le budget de fonctionnement d'un collège doit être équilibré et sincère. Le budget est voté pour l'année civile, il entrera en vigueur au 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

1-Les dotations du Conseil départemental

Les recettes de fonctionnement d'un collège proviennent essentiellement du Conseil départemental.

Dotations		2024	2025	Différence / année dernière
Dotation de fonctionnement	charges fixes	10 000 €	12 000 €	+ 2 000 €
	viabilisation	3 761 €	4 405 €	+ 644 €
	entretien	20 443 €	20 443 €	0 €
	Élèves	28 512 €	29 025 €	+ 513 €
	BAISSE FORCÉE (Réfaction)		- 27 864 €	- 27 864 €
Sous-total dotation globale de fonctionnement (1)		62 716 €	38 009 €	- 24 707 €
Dotations complémentaires	Équipements sportifs	15 335 €	14 446 €	- 889 €
	ULIS	700 €	700 €	0 €
	Ouverture culturelle et sportive	4950 €	0 €	- 4 950 €
Sous-total dotations complémentaires (2)		20 985 €	15 146 €	- 5 849 €
TOTAL (1 + 2)		83 701 €	53 155 €	- 30 546 €

La dotation de fonctionnement du Conseil départemental est en forte baisse (-36%) et cette baisse est due à une baisse forcée appelée réfaction (-27 8645€).

Cette réfaction a été mise en place par le CD35 pour compenser la baisse importante du budget propre du CD35. .

Pour le collège Morvan Lebesque, cette baisse amène le fonds de réserve à 80 jours de fonctionnement, soit (-27 8645€) à laquelle s'ajoute la suppression de la dotation pour l'ouverture culturelle et sportive (-4 500 €).

Le fonds de réserve du collège de 103 jours sera ramené à moins de 80 jours après le prélèvement.

2- Masses salariales

Employeurs	Personnels	Masse salariale
Etat	Personnels Éducation nationale	3 404 922,07 €
Collège	Assistants d'éducation	162 762,38 €
Conseil départemental 35	Personnels d'entretien et de restauration	448 968 €

3- Orientations budgétaires

Service Activités pédagogiques

Pour 2025, le collège continuera à travailler de la même façon, c'est-à-dire en maintenant tous les crédits pédagogiques dans les mêmes proportions que 2024.

- Maintenir la possibilité de financer les projets pédagogiques (sorties, actions internes).
- Proposer aux familles de 6^{ème} des séjours plein air à Santec ou à l'Île Grande.
- Proposer à des niveaux de classes entiers des sorties gratuites et obligatoires :
 - 6e : à Kerguehenec
 - 4e : au musée de Nantes
 - 3e : au mémorial de Caen
- Continuer le développement du fonds documentaire et littéraire du CDI.

Service Vie de l'élève

Permettre les actions proposées par le Conseil de Vie Collégienne (CVC) et du Comité Education Santé Citoyenneté et Environnement (CESCE)

→ Intervention d'une professeure qui s'appuie sur un tableau montrant l'évolution des Fonds de roulement mobilisables du collège :

La baisse forcée ou réfraction de la dotation globale de fonctionnement impose un prélèvement sur les fonds de réserve de l'établissement très important, voire trop important.

Rappels : Les dotations du Conseil Départemental sont affectées en recettes uniquement sur le fonctionnement du service général.

Le SRH fonctionne sans dotation du Conseil Départemental et essentiellement avec les contributions des familles.

Jusqu'en 2020 il existait 2 fonds de roulement : 1 rattaché au service général et 1 autre rattaché au service restauration.

En 2021, les deux ont été fusionnés lors d'un vote au CA.

En 2020 avant la fusion, les fonds de réserves du SRH représentaient 69,38 % de l'ensemble des réserves total bien qu'un prélèvement de 10 000 € ait été fait pour virement sur le service ALO du fait d'une baisse des effectifs du collège avec l'ouverture du collège de Bréal sous Montfort (virement des 19% plus faible en valeur que celui prévu au budget). Le montant en euros de ces réserves étant alors de 84 554,22 €.

Le montant des fonds de réserve actuels est en grande partie une émanation des réserves du SRH. Je rappelle que ce service est financé essentiellement par les familles. On demande donc à celles-ci qui pensent avec leur contribution, payer uniquement la cantine de leurs enfants (nourriture, personnel de restauration, fonctionnement entretien des locaux et du matériel), de combler une dotation pour le service général volontairement diminué du fait d'économies faites sur ce service SRH.

Le montant du prélèvement sur fond de réserve de 43226,40 € qui doit être réalisé est supérieur à ce qu'étaient les fonds de réserve du service général avant la fusion (37 310,20 €).

Cette fusion des fonds de roulement que j'ai personnellement refusée en 2021 permet de marquer l'origine de ceux-ci et de retracer en fait qui étaient les financeurs. Cela permet de créer des situations telles que celles que l'on doit subir aujourd'hui.

Je suis enseignante et indignée de cette façon de procéder du Conseil Départemental (le collège Morvan Lebesque a par ailleurs déjà beaucoup « donné » depuis quelques années à tout niveau et l'on veut encore nous en redemander).

Si j'étais parent d'élève de ce collège mon degré d'indignation serait décuplé.

→ Intervention de Mme Billard, conseillère départementale

Le contexte financier du département est inédit, le département doit trouver 77 millions d'euros d'économies notamment dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.

Mme Billard précise que de CD35 a pour mission d'aider les personnes vulnérables (RSA, handicap, personnes âgées, aide sociale à l'enfance). Il est horrible de hiérarchiser ces grandes vulnérabilités.

Pour les collèges, des économies sont faites sur ce qui n'est pas obligatoire comme la DOCS.

Demander un effort aux collèges en leur demandant de puiser dans leurs réserves pour continuer les projets. Une dizaine de collèges est concernée par cette réfaction.

Le Président, M. Chenut, est très mobilisé sur le sujet.

Le CD35 sera toujours auprès des élèves.

→ Intervention de Monsieur Gilles, Secrétaire Général, concernant les difficultés à remplacer des agents absents notamment à cause des délais de carence de 15 jours.

(Sur 12 agents au collège, 4 ne sont pas remplacés)

Monsieur Breuzin fait remarquer que personnels et agents frôlent le point de rupture : les salles de classe sont sales.

→ Remarque et question de Mme Leclercq, parent d'élève

On constate finalement que le collège est sanctionné pour sa bonne gestion et que cette réfaction est imposée.

Quelles seraient les conséquences d'un vote Contre au Conseil d'Administration ?

Monsieur Breuzin explique qu'il faudrait refaire un budget et qu'il ne serait pas possible de faire un prélèvement sur les fonds de réserve pour compenser la baisse de dotation.

Monsieur Breuzin demande une vigilance au Conseil départemental pour le budget 2026 compte tenu des efforts déjà faits pour celui de 2025.

Votants : 18

Abstentions : 5

Contre : 1

Pour : 12

Mme Leclerc, pour la FCPE demande que le CD35 doit prendre conscience que l'effort fournit cette année (2025) ne pourra être effectué l'année prochaine (2026). Cette réfaction est une fausse solution.

Point 5 : Convention avec le groupement d'achat Breizh Achats

Monsieur Gilles explique l'intérêt de ce nouveau groupement d'achats qui privilégie les produits bio, locaux et durables.

Groupement d'achats régional qui regroupe les 4 départements bretons et la région.

Si le collège adhère à ce nouveau groupement d'achats, cela n'empêche pas le collège de maintenir les contrats passés avec les petits producteurs de son choix.

Vote Adhésion au groupement d'achats Breizh Achats

Votants : 18

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 18

Point 6 : Adhésion au marché de la viande fraîche de Breizh Achats

Votants : 18

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 18

Point 7 : Information diverse

Modification de la date du prochain CA : le mardi 4 février à la place du jeudi 6 février 2025 (DGH)

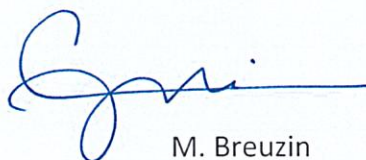
Heure de fin du Conseil d'administration : 19H47

Le secrétaire de la séance



Mme CONAN

Le président du CA



M. Breuzin